

Stratégie et grands axes politiques 2018 – 2022

Stratégie usam 2018

1 Profil

- L'Union suisse des arts et métiers usam est l'organisation nationale de défense des intérêts des PME et des indépendants. Elle est indépendante des partis politiques.
- L'usam, en sa qualité d'organisation faîtière de l'économie suisse, représente les intérêts stratégiques communs de ses associations et organisations membres et favorise la cohésion et la collaboration avec et entre elles. Organisée en unions cantonales et en sections régionales et locales, elle reflète la structure fédéraliste de la Suisse.
- L'usam s'engage en faveur des plus de 500 000 PME que compte la Suisse, organisées pour la majeure partie d'entre elles en plus de 220 associations professionnelles, organisations de branche et communautés d'intérêts ainsi qu'en 26 unions cantonales.
- L'usam assume le rôle moteur dans la formulation des conditions-cadre politiques et économiques favorisant la compétitivité et la croissance de l'économie suisse. Elle s'emploie à promouvoir la liberté économique, la responsabilité individuelle ainsi que la garantie de la propriété et s'engage pour un État svelte et efficace.
- L'usam est l'interlocutrice et l'alliée d'organisations proches défendant les mêmes valeurs et poursuivant les mêmes buts ainsi qu'une interlocutrice et un partenaire clé des autorités, des parlementaires et de l'administration. Elle collabore également avec des acteurs européens et mondiaux.

2 Principes directeurs

- L'Union suisse des arts et métiers usam, en sa qualité de plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, est l'organisation dirigeante et représentative des PME en Suisse.
- L'usam constitue une force politique au niveau fédéral et s'engage en conséquence sur les questions y relatives.
- L'usam axe son action sur des principes éthiques et poursuit une politique favorisant la liberté économique, ouverte sur le monde et respectueuse du développement durable.
- L'usam formule, au niveau national, les objectifs de politique économique, budgétaire et sociale à moyen et long termes visant à assurer ainsi qu'à promouvoir une politique économique concurrentielle pour les PME. La suppression des réglementations qui chargent les PME de manière excessive constitue en l'occurrence un objectif central. L'usam met rapidement à disposition les bases et ressources nécessaires à la formation de l'opinion politique ainsi qu'à l'ancrage et à l'application concrète des objectifs stratégiques. L'usam, en collaboration avec ses membres, occupe une place de leader dans les domaines pertinents pour les PME.

- L'usam met sa force politique à disposition des organisations cantonales, des associations professionnelles et des organisations de branche qui lui sont affiliées pour défendre les intérêts de politique économique communs. Se fondant sur sa stratégie, elle représente les intérêts sectoriels de ses membres et les soutient dans l'accomplissement de leurs tâches. Elle tient également compte des intérêts des femmes PME dans ses positions.
- L'usam établit des collaborations et des alliances économiques et politiques dans le but d'atteindre les objectifs et mesures décidées. Elle est en prise directe avec l'actualité politique.

3 Buts

L'Union suisse des arts et métiers usam veut :

- consolider sa position reconnue d'organisation faîtière de l'économie suisse dirigeante, représentative et indépendante en faveur des PME ;
- revendiquer et occuper de manière crédible la place de leader dans les domaines importants pour les PME que sont la place scientifique, industrielle et financière ainsi que dans le domaine de l'économie intérieure et de l'économie exportatrice ;
- garantir, sur les plans régional, national et international, sa compétence en matière d'information sur les développements économiques et les tendances à venir ;
- aménager des canaux et des réseaux institutionnels pour améliorer de manière ciblée les conditions-cadre économiques ;
- se servir de sa capacité à exercer les droits d'initiative et de référendum ;
- réunir, au niveau fédéral, des majorités parlementaires en faveur des intérêts des PME ;
- mettre en réseau et utiliser les ressources professionnelles et politiques des organisations membres et assurer une communication optimale avec lesdites organisations.

4 Domaine clé / Thèmes prioritaires

L'Union suisse des arts et métiers usam se concentre sur son domaine clé, la politique PME, et ses thèmes prioritaires. Lié à toutes les questions transversales, le domaine clé touche plusieurs thèmes et doit servir de fil rouge pour toutes les activités de l'usam. Domaine clé et thèmes prioritaires remplissent les trois critères suivants :

- pertinence pour les PME ;
- pertinence pour les organisations membres ;
- importance stratégique à moyen et long termes.

Le domaine clé et les thèmes prioritaires constituent la base des objectifs politiques à moyen terme et des objectifs annuels. Dans ces domaines, l'usam prend le leadership.

Objectifs stratégiques

Domaine clé

Politique PME : conditions-cadre optimales pour les PME

- Renforcer et étendre la liberté d'entreprise, afin que les PME puissent développer leurs potentiels sur un marché libre
- Introduire un frein aux coûts de la réglementation permettant de réduire les coûts réglementaires actuels et futurs

Thèmes prioritaires

Politique en matière de formation professionnelle

- Renforcer le système dual de la formation professionnelle à tous les niveaux et en particulier promouvoir la formation professionnelle supérieure, voie typiquement empruntée pour faire carrière à partir d'une formation professionnelle
- Renforcer les associations professionnelles, organisations du monde du travail OrTra responsables de la formation et des examens, dans le partenariat entre les différents acteurs de la formation professionnelle et assumer avec elles le leadership sur les thèmes de la formation professionnelle

Politique économique

- Renforcer et améliorer les conditions de concurrence
- Améliorer la sécurité du droit et la fiabilité de la planification moyennant un programme de bonne gouvernance économique, qui s'applique également aux entreprises étatiques et à l'agriculture

Politique énergétique et climatique

- Garantir, en tenant compte de la rentabilité, la sécurité de l'approvisionnement de toutes les entreprises en Suisse
- Réussir à imposer des instruments qui permettent d'augmenter le potentiel de rentabilité en matière d'énergie, de climat, d'environnement et de ressources

Politique en matière de mobilité et de développement territorial

- Garantir la mobilité, exiger un développement des infrastructures conforme aux besoins et combattre les réglementations visant à gérer le trafic ainsi que l'introduction de nouvelles taxes d'incitation
- Promouvoir un développement territorial qui tienne compte aussi bien des besoins de l'économie que des besoins de la population

Politique financière et fiscale

- Renforcer le frein à l'endettement en faisant preuve de discipline et de prudence budgétaires
- Diminuer la charge fiscale des PME et simplifier le système fiscal de manière significative

Politique sociale et politique du marché du travail

- Adapter systématiquement les prestations des assurances sociales aux moyens disponibles et garantir l'avenir des assurances sociales au moyen d'un frein à l'endettement au titre des dépenses
- Défendre de manière systématique la flexibilité du marché du travail et les intérêts des employeurs ainsi que flexibiliser les prescriptions en matière de droit du travail et les adapter aux futurs modes de vie

Politique PME

I. Point de la situation

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent l'essentiel du tissu économique suisse : selon l'Office fédéral de la statistique, 99,8% de toutes les entreprises sont des PME comptant moins de 250 travailleurs, 88% d'entre elles occupent même moins de 10 collaborateurs. Ces entreprises offrent environ 70% de tous les emplois en Suisse. Plus de 80% des apprentis sont formés dans des PME artisanales. Globalement, les PME contribuent pour 60% à la création de richesse en Suisse. Un tiers des PME réalisent une partie considérable de leur chiffre d'affaires dans le cadre de relations internationales.

Les PME sont soumises à une forte concurrence nationale et internationale. De par leur taille, elles présentent des atouts considérables. Leur flexibilité, leur engagement, leur proximité au client, leur expertise ou encore leurs processus décisionnels sont autant d'avantages qui leur permettent d'innover et de s'imposer sur le marché sans soutien étatique ni subventions. La mise en réseau du savoir-faire caractérise l'écosystème de nos PME et donc de notre économie.

Bien qu'ils reconnaissent volontiers l'importance des PME, responsables et décideurs ne font guère suivre leurs déclarations d'actes politiques. Au contraire, la densité normative s'accroît à tous les niveaux, engendrant au final des charges administratives pour les PME. Les coûts réglementaires correspondent à environ 10% du PIB, soit plus de 60 milliards de francs pour 2016. Des chiffres que le Conseil fédéral confirme lui aussi. Pour stopper ou du moins ralentir la croissance des coûts réglementaires, il faut pouvoir mesurer les coûts induits par la réglementation. Connaître les impacts de la réglementation permet de décider sur le plan politique des moyens d'action pour baisser ou stopper les coûts réglementaires ainsi qu'empêcher l'apparition de nouveaux coûts. Il s'agit donc de réduire les coûts réglementaires injustifiés, tant existants que futurs.

II. Conséquences pour les PME

L'usam plaide en faveur d'une économie libérale et s'engage pour une politique économique fondée sur la concurrence et la responsabilité – ce afin d'accroître l'efficacité, de stimuler l'innovation et de récompenser la prise de risque et l'esprit d'entreprise.

Les coûts réglementaires se répercutent directement sur les postes de coûts fixes d'une entreprise. Ils accaparent des forces entrepreneuriales à des tâches improductives. Les coûts réglementaires ont donc un impact direct sur le PIB. Les entreprises ne peuvent exercer aucune influence sur ces coûts et n'ont souvent pas la possibilité de les compenser en économisant dans d'autres domaines. Ainsi, plus les coûts réglementaires sont élevés, plus la productivité et la compétitivité des entreprises reculent. Ce qui se répercute aussi sur le maintien et la création d'emplois. La réduction et le contrôle strict des futurs coûts de la réglementation libèrent des forces entrepreneuriales et équivalent à un programme de croissance.

La même logique appliquée avec succès au frein à l'endettement peut être transposée sur les coûts réglementaires. Concrètement, l'usam exige l'introduction d'un frein aux coûts de la réglementation comportant trois piliers.

Le premier pilier consiste à réduire les coûts inutiles de réglementations existantes. Le Conseil fédéral a en l'occurrence lui-même défini des mesures, qu'il doit maintenant mettre en œuvre.

Le deuxième pilier doit empêcher l'apparition de coûts réglementaires futurs induits par de nouveaux projets législatifs. Ce deuxième pilier se compose de trois volets :

- a. Ratio legis et analyse d'impact de la réglementation (AIR) : pour tous les projets, la ratio legis – soit la raison d'être d'une norme – et l'évaluation des conséquences de la réglementation doivent être communiquées au stade de l'élaboration. L'institution de l'organe indépendant permettrait de réduire les

futurs coûts réglementaires. L'approche est, dans ce cas, de nature économique, puisqu'il s'agit d'investir aujourd'hui dans un organe qui engendrera d'énormes économies à l'avenir.

- b. « Etiquette de prix » : afin que le Parlement puisse délibérer en toute connaissance de cause sur des projets, il convient d'indiquer, par un chiffre (brut), à combien s'élèvent les coûts réglementaires de chaque nouveau projet. Aujourd'hui, l'évaluation des coûts de la réglementation ressemble plus à une description supplémentaire de l'utilité subjective d'une norme, ce qui revient à justifier lesdits coûts, au lieu de les indiquer clairement.
- c. Processus parlementaire dans le traitement des coûts réglementaires : l'adoption de nouveaux projets doit être soumise à la majorité absolue lors du vote final par les Chambres (sur le même modèle que celui du frein à l'endettement).

Le troisième pilier consiste à endiguer les facteurs de coûts réglementaires. Au nombre de ces facteurs s'inscrivent la taille de l'appareil étatique ou les tâches effectuées à double entre la Confédération, les cantons et les communes. Il convient notamment ici de respecter et de renforcer les principes du fédéralisme et de la subsidiarité.

III. Objectifs 2018 – 2022

- L'usam poursuit une ligne politique visant la libre concurrence pour les PME et plaçant l'État dans un rôle subsidiaire.
- Croissance économique induite par la réduction des coûts réglementaires inutiles.
- Introduction d'un frein aux coûts de la réglementation fondé sur un modèle à trois piliers.

Politique en matière de formation professionnelle

I. Point de la situation

Voilà quelques années encore, le nombre de jeunes fréquentant l'école obligatoire diminuait. Depuis 2004, le nombre des naissances augmente à nouveau. L'Office fédéral de la statistique OFS s'attend ainsi à ce que dès 2017 le nombre d'élèves de tous les degrés de l'école obligatoire (primaire et secondaire I) s'inscrive à la hausse pour une dizaine d'années en tout cas. Après avoir atteint un minimum, les effectifs du degré secondaire I sont repartis à la hausse en 2016.

Le nombre de titres décernés au terme de la formation professionnelle initiale (CFC et AFP), quelque 80 000 par année, relativement stable depuis 2011, va diminuer d'environ 4% jusqu'en 2020, avant d'augmenter à nouveau de 2% jusqu'en 2025. Le nombre de certificats de maturité professionnelle, quelque 14 000 par année, devrait d'ici là rester stable. Le nombre de certificats de maturité gymnasiale devrait en revanche, selon l'OFS, augmenter d'environ 5% pour s'établir à 20 000 en 2025.

Au niveau tertiaire (hautes écoles et formation professionnelle supérieure), la proportion de personnes au bénéfice d'une formation professionnelle supérieure dans la population de 25 à 64 ans va encore nettement progresser. Le nombre de diplômés délivrés dans la formation professionnelle supérieure, voie typiquement empruntée pour faire carrière à partir d'une formation professionnelle, correspond au nombre de diplômés délivrés par les hautes écoles.

Le système dual de formation professionnelle fait ses preuves dans la collaboration entre l'économie et la formation : l'économie détermine le contenu de ce qui doit être enseigné et appris, afin que les nouveaux diplômés aient un profil adapté au marché du travail. D'une part, notre système de formation, souple et perméable, garantit la formation scolaire et permet de disposer d'un pôle de recherche suisse de renom ; d'autre part, la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et la maturité professionnelle, qui donne accès au système des hautes écoles, permettent, depuis de nombreuses années, de maintenir le taux de chômage des jeunes à un faible niveau et la compétitivité de l'économie suisse à un niveau élevé.

Formalisme excessif, bureaucratie mais aussi manque de collaboration et de compréhension mutuelle pèsent sur le partenariat. Les organisations du monde du travail risquent notamment de ne plus pouvoir influencer sur l'aménagement de leurs profils professionnels, avec pour conséquence la non-garantie de l'employabilité, dont l'importance est pourtant essentielle. Par ailleurs, force est de constater que les autorités considèrent les organisations du monde du travail responsables de la formation et des examens de moins en moins comme des partenaires égaux dans leur degré d'importance, de compétence et de responsabilité, mais qu'elles en font au contraire de plus en plus leurs « assistantes exécutives ».

Dans ce contexte, l'usam se bat donc sur tous les fronts en faveur de la valorisation de l'apprentissage dual et s'engage avec vigueur pour la mise en œuvre de l'article constitutionnel reconnaissant l'équivalence des formations académiques et professionnelles. Au niveau politique, elle s'est ainsi battue avec succès pour le renforcement de la formation professionnelle supérieure. La reconnaissance des cours préparatoires aux examens professionnels et professionnels supérieurs, réclamée durant des années, a été inscrite dans la loi et un soutien financier est désormais prévu dans le crédit-cadre de la Confédération pour la période 2017-2020. La mise en œuvre du nouveau système de financement constitue néanmoins un immense défi, qu'il faudra relever de la manière la moins bureaucratique possible.

II. Conséquences pour les PME

Les perspectives le montrent : les prestataires de la formation professionnelle au niveau de l'apprentissage dual devront se battre pour attirer les jeunes et être en mesure de pourvoir les places d'apprentissage. La formation professionnelle supérieure, principale voie de formation continue et de carrière, doit elle aussi s'imposer face à une forte concurrence afin que le personnel qualifié reste dans les PME. L'accès aux hautes écoles spécialisées passe en principe par un apprentissage conclu avec l'obtention d'une

maturité professionnelle. On remarque toutefois qu'un nombre croissant de titulaires d'une maturité gymnasiale accèdent aux hautes écoles spécialisées en bénéficiant d'une expérience du monde du travail d'une année, voire directement.

Dans le domaine des hautes écoles, si les organisations économiques sont certes représentées dans les organes, force est cependant de constater que là aussi la lutte pour la reconnaissance de l'équivalence des formations académiques et professionnelles n'est de loin pas gagnée. Ainsi, l'accès à toutes les hautes écoles doit être ouvert aux titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure et la pratique professionnelle doit être exigée avec la plus grande vigueur en ce qui concerne l'accès des titulaires d'une maturité gymnasiale aux hautes écoles spécialisées.

III. Objectifs 2018 – 2022

- Au niveau de la transition de l'école obligatoire au secondaire II, il convient de renforcer la préparation obligatoire au choix d'une profession. Celle-ci doit se baser sur les profils d'exigences lancés par l'usam pour faciliter le processus du choix dans 250 professions.
- L'employabilité et le maintien de l'employabilité sont l'objectif principal de la formation professionnelle. Les organisations du monde du travail OrTra assument leur rôle d'organismes responsables de la formation et des examens et sont respectées par la Confédération et les cantons en tant que partenaire à part entière.
- Au niveau de la formation professionnelle supérieure, le nouveau système de financement des cours préparatoires aux examens professionnels et professionnels supérieurs doit être aménagé de manière simple et non bureaucratique. L'usam veut obtenir que les diplômes soient intitulés conformément au niveau équivalent dans le cadre national des certifications de la formation professionnelle.
- Dans l'espace suisse des hautes écoles, la perméabilité entre hautes écoles et formation professionnelle supérieure doit être encore améliorée. L'usam exige que les compétences préalablement acquises soient mutuellement reconnues. En l'occurrence, la dénomination « école supérieure » doit être protégée. Par ailleurs, l'expérience du monde du travail doit être un critère impératif pour l'admission aux hautes écoles spécialisées des titulaires d'une maturité gymnasiale.

Politique économique

I. Point de la situation

Entrepreneuses et entrepreneurs ont besoin de liberté pour pouvoir diriger leurs entreprises avec succès. Liberté implique responsabilité, pour savoir faire face tant aux succès qu'aux échecs. Liberté entrepreneuriale et responsabilité entrepreneuriale s'accordent le mieux lorsque les conditions-cadre politiques, juridiques et économiques visent à garantir la plus grande concurrence possible dans un marché aussi libéral que possible. Processus de marché libéraux et compétitivité des entreprises sont les conditions préalables à l'innovation, à l'amélioration de la productivité et par là même à l'augmentation du bien-être.

La réalité actuelle de la Suisse est marquée par des interventions de l'État, le subventionnement de différentes branches et activités ainsi que par des distorsions de concurrence. Le tourisme d'achat est encouragé par le fait qu'il est exempté de la TVA. Dans divers domaines juridiques, la densité normative et les coûts réglementaires ne cessent de croître. Et c'est souvent de la survenance d'un événement particulier que découle le besoin de réglementer pour l'ensemble de l'économie – quelles qu'en soient les conséquences négatives pour les entreprises.

La réglementation croissante fausse les marchés et diminue la compétitivité du pays. D'autres distorsions de la concurrence engendrées par l'État se répercutent notamment sur le marché du travail – augmentation du secteur public sur le marché du travail de 22% en 7 ans – et dans l'inégalité de traitement entre les entreprises proches de l'État et les PME. Des tendances croissantes au cloisonnement se font de plus en plus perceptibles tant du côté de l'État que du côté des acteurs privés.

Et pourtant, la mondialisation constitue une chance pour les PME suisses. Les entreprises suisses, maillons de la chaîne de valeur, s'imposent sur les marchés mondiaux les plus divers. D'où l'importance des accords de libre-échange. Accords bilatéraux et libre circulation des personnes dans le cadre de l'Union européenne sont prioritaires. Ils garantissent aux entreprises suisses l'accès aux marchés et facilitent le recrutement de main-d'œuvre pour la place économique suisse. À l'inverse, politique industrielle et cloisonnements constituent des risques pour les PME.

II. Conséquences pour les PME

Afin d'améliorer la sécurité du droit et la fiabilité de la planification au profit de l'économie, l'usam s'engage systématiquement pour une politique économique cohérente et prévisible, axée sur le long terme. Concrètement, l'État doit revenir à ses tâches premières et se limiter à n'intervenir que là où d'autres institutions privées ne sont pas en mesure de le faire. Son rôle est subsidiaire et consiste à garantir la liberté d'entreprise laissant aux PME un maximum de latitude. Chaque entreprise évolue ensuite comme elle l'entend sur le marché libre.

Pour ce faire, un programme de bonne gouvernance économique s'impose. Il renforce et améliore les conditions de concurrence et se fonde sur la liberté d'entreprise afin que les entreprises puissent développer leurs potentiels sur le marché libre. Un tel programme profite de la même manière à toutes les entreprises, car il crée les conditions préalables à l'augmentation de la compétitivité, supprime les distorsions de concurrence et réduit les cloisonnements. Il crée également les conditions préalables à l'innovation et à l'amélioration de la productivité sans assistance extérieure.

La bonne gouvernance économique met en œuvre les principes suivants : réglementer le moins possible, mais de manière ciblée ; aménager les réglementations et interventions de l'État de manière à ce qu'elles soient si possible non spécifiques d'une branche ou d'une activité ; supprimer les mécanismes d'intervention de l'État dans l'économie ; traiter tous les acteurs de l'économie de la même manière et comme responsables de leurs actes ; limiter et supprimer des subventions ; et lorsque l'État accorde des subventions ou agit lui-même comme entreprise, veiller à ce que les entreprises du marché libre bénéficient d'une égalité de traitement.

Le programme de bonne gouvernance économique présente également une composante internationale : sont importants aussi bien les accords qui garantissent le libre-échange que les accords bilatéraux avec l'Union européenne. Les conditions-cadre doivent être aménagées de manière à ce que les entreprises suisses aient accès aux marchés de l'Union européenne et à d'autres marchés. C'est ainsi qu'elles peuvent continuer à jouer un rôle de pionnières dans les chaînes de valeur mondiales. Mais les accès aux marchés ne doivent pas « s'acheter » au prix de charges réglementaires. La reprise du droit en général ou du droit européen en particulier sous une forme dynamique, automatique ou sous une forme semblable doit être refusée. La Suisse doit renforcer la souveraineté de ses institutions de la démocratie directe dans la législation. Les avantages que présente l'accès à de nouveaux marchés doivent être évalués au regard des éventuelles nouvelles charges réglementaires.

La numérisation ouvre de nombreuses perspectives à la place économique suisse ainsi qu'une liberté entrepreneuriale supplémentaire. L'État doit à cet égard créer des conditions-cadre économiques attractives. Mais renoncer à introduire des réglementations supplémentaires. Les réglementations existantes devraient être les mêmes pour tous et aussi peu nombreuses que possible.

III. Objectifs 2018 – 2022

- L'usam s'engage en faveur d'un programme de bonne gouvernance économique et d'un renforcement de la compétitivité nationale et internationale. En l'occurrence, il faut utiliser les chances qu'offrent l'innovation, la mondialisation et la numérisation.
- Favorable à une politique (économique) extérieure active et interdisciplinaire, l'usam demande la conclusion d'accords de libre-échange avec d'autres pays et le démantèlement systématique des obstacles commerciaux.
- En ce qui concerne les relations de la Suisse avec l'Union européenne, l'usam est favorable à des accords bilatéraux conclus d'égal à égal ; elle s'oppose à la reprise automatique du droit ainsi qu'à une instance juridictionnelle étrangère.
- L'usam exige la suppression des inégalités de traitement dont souffrent les PME tant face à l'agriculture que face aux entreprises proches de l'État. En matière de marchés publics également, l'État ne doit pas être autorisé à exercer sa puissance sur le marché.
- Partant du principe que les citoyennes et citoyens sont responsables, l'usam combat les interdictions de consommation et de publicité ainsi que les mesures de prévention excessives, les taxes incitatives sur la consommation et les campagnes de tutellisation.
- L'usam s'engage en faveur d'une place financière diversifiée et honnête du point de vue fiscal, efficace et tournée vers la clientèle, qui offre à l'économie des produits et financements de qualité. Pour ce faire, il faut que la réglementation soit différenciée et fondée sur des principes, qu'elle exploite de manière systématique les possibilités d'aménagement existant au niveau national et renonce au « Swiss finish ».

Politique énergétique et climatique

I. Point de la situation

L'amélioration de l'efficacité dans les quatre domaines de ce dossier – énergie, climat, environnement et ressources – constitue une impulsion de politique économique importante et positive. La Suisse a la chance unique de se positionner en tant que pays ayant une gestion efficace de l'énergie, des ressources et du climat. Cela s'accompagne de l'augmentation du degré élevé d'autosuffisance en matière d'énergie et de ressources.

Dans le domaine de l'énergie, la priorité va à la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse qui doit être à la fois économique et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement. En l'occurrence, il s'agit aussi bien d'énergies renouvelables que d'un accès au marché si possible sans entraves pour les fournisseurs comme pour les demandeurs. Il s'agit également d'améliorer l'efficacité énergétique et de garantir des infrastructures performantes pour la production et le transport de l'énergie.

Avec l'accord de Paris, la communauté internationale a convenu d'une direction commune pour mener une politique climatique coordonnée après 2020. Cet accord prévoit une série de mesures souples, parmi lesquelles figurent aussi des instruments proches du marché visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La mise en œuvre de cet accord au niveau national intervient moyennant une loi sur le climat ou sur le CO₂.

En matière de politique de l'environnement et des ressources, en revanche, la concurrence globale pour l'accès aux ressources devrait se renforcer. Parallèlement, la Suisse dispose de bonnes conditions prévalables précisément dans les domaines de la valorisation, de la récupération et du recyclage des matériaux. La politique environnementale ambitieuse de la Suisse associe faisabilité technique et économique.

Cependant, malgré ces aspects positifs, cette évolution peut être remise en cause par l'excès de réglementations, par les interventions de l'État sur les marchés (subventions ou taxes incitatives notamment) et par des cartels d'adjudications. Des prescriptions de plus en plus précises dans le domaine de l'énergie et de l'environnement engendrent par ailleurs souvent des coûts réglementaires inutiles élevés. Ces coûts pèsent sur l'économie, qui peine à tirer profit des chances qui lui sont offertes.

II. Conséquences pour les PME

Les PME doivent pouvoir accéder aux opportunités économiques issues de la coordination des politiques de l'énergie, du climat, de l'environnement et des ressources. Cela nécessite l'aménagement de conditions-cadre souples qui créent des incitations à améliorer l'efficacité sans créer d'obstacles réglementaires.

Lorsque les PME parviennent à développer des produits commercialisables et à gagner de nouveaux marchés, toute la Suisse profite alors de la diversification intervenant aussi bien du côté de l'offre que de la demande. Pour ce faire, il est bien sûr nécessaire de garantir la liberté d'entreprise et les conditions-cadre de l'économie de marché, mais aussi d'intégrer la recherche et le développement ainsi qu'une formation professionnelle de qualité, axée sur la pratique.

En matière de politique énergétique, il s'agit de renforcer la sécurité de l'approvisionnement et le degré élevé d'autosuffisance de la Suisse. Cela passe par le développement ciblé et décentralisé de systèmes intelligents aux niveaux de la production ainsi que de la distribution et de la consommation, mais aussi par la concurrence technologique. L'amélioration de l'efficacité énergétique est la manière la plus importante et la plus simple de concilier les exigences énergétiques et l'économie. Pour cela, les PME doivent cependant être traitées comme les grandes entreprises, en ce qui concerne notamment l'accès au marché libéralisé ou la possibilité d'être exonérées de taxes complémentaires.

Le parc immobilier joue un rôle essentiel. Le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique est très grand dans toute la Suisse. Dans une perspective globale prenant en compte l'ensemble de son cycle de

vie, un bâtiment peut aussi être utilisé pour produire et stocker de l'énergie. Travailler dans ce sens est une des chances les plus importantes qui s'offrent à nos PME.

L'amélioration de l'efficacité énergétique en général et du parc immobilier en particulier a des conséquences positives sur la politique climatique suisse. L'objectif visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50% par rapport à 1990 d'ici à 2030 est réaliste. A la condition toutefois que la souplesse de l'accord de Paris se retrouve dans la loi suisse sur le climat ou sur le CO₂. Des mesures en Suisse et à l'étranger – notamment les possibilités de compenser les émissions en Suisse et à l'étranger – doivent demeurer. En Suisse, les entreprises doivent pouvoir s'engager plus facilement dans les programmes visant à améliorer l'efficacité énergétique.

La politique en matière d'environnement et de ressources doit elle aussi être axée sur l'amélioration de l'efficacité économique. Pour les PME, la sécurité des investissements et la sécurité du droit sont essentielles ; la législation doit cependant laisser suffisamment de place à l'innovation et à l'utilisation de nouvelles technologies.

Le plus grand danger pour l'économie réside dans la surréglementation étatique ainsi que dans la fiscalisation des domaines de l'énergie, du climat, de l'environnement et des ressources, qui peut intervenir notamment avec l'introduction de nouvelles taxes incitatives – sources de distorsions du marché. En l'occurrence, surréglementation et fiscalisation empêchent les PME de déployer tout leur potentiel.

III. Objectifs 2018 – 2022

- L'usam s'engage pour une coordination des politiques de l'énergie, du climat, de l'environnement et des ressources fondée sur les principes de l'économie de marché et intégrant la recherche appliquée et le développement.
- L'usam s'oppose aux subventions, taxes incitatives et réglementations susceptibles de provoquer des distorsions du marché – qui rendent plus difficile la mise en œuvre du potentiel de création de valeur ajoutée des PME dans la politique de l'énergie, du climat, de l'environnement et des ressources. Elle accepte les mécanismes d'incitation judicieux tels que les exonérations fiscales et la déductibilité fiscale des investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique et l'efficacité des ressources.
- L'usam s'engage pour accroître la sécurité de l'approvisionnement et le degré élevé d'autosuffisance de la Suisse en énergie et en ressources, cela dans un contexte de compétitivité et de neutralité technologique. La sécurité de l'approvisionnement nécessite des infrastructures en conséquence.
- L'usam exige la libéralisation totale du marché de l'électricité.
- L'usam exige une loi sur le CO₂ différenciée et axée sur les résultats, qui traduise la diversité et la flexibilité de l'accord de Paris sur le climat en Suisse et prévoie notamment des mesures de coopération et de compensation nationales et internationales.

Politique en matière de mobilité et de développement territorial

I. Point de la situation

Mobilité et développement territorial sont des facteurs clés pour l'attrait de la Suisse et la compétitivité de l'économie. La route est le principal mode de transport pour l'économie et la population. L'économie est quotidiennement tributaire d'une infrastructure routière performante. Le nombre d'heures d'embouteillages – 25 000 par année actuellement – et les coûts économiques engendrés ne cessent d'augmenter et s'élèvent à plus d'un milliard de francs par an.

Aujourd'hui, les usagers de la route non seulement financent l'infrastructure routière proprement dite, mais ils contribuent largement à la réalisation de la nouvelle infrastructure ferroviaire. Une bonne partie des recettes des impôts routiers et automobiles n'est pas affectée à des fins déterminées au niveau constitutionnel, mais alimente le budget général de la Confédération. Ainsi, les usagers de la route contribuent aussi à soulager le budget fédéral.

A l'avenir, la branche des transports, les automobilistes ainsi que les travailleurs pendulaires et les contribuables seront appelés, tant par les cantons que par la Confédération, à payer encore davantage. D'une part, les cantons, renvoyant au projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire FAIF, diminuent le montant des frais de transport déductibles pour les pendulaires, ce qui équivaut à une hausse d'impôt. D'autre part, la Confédération prévoit de tarifier la mobilité, créant ainsi des bases qui provoqueront une nouvelle augmentation des coûts.

L'aviation et les aéroports de Bâle, de Genève et de Zurich revêtent une grande importance économique et constituent des piliers essentiels de la place économique suisse.

Le facteur de production que constitue le sol est un bien rare, qu'il s'agit d'utiliser de manière optimale. La surface bâtie a en effet plus que doublé depuis 1950. Parallèlement, le facteur de production que constitue le sol est essentiel pour l'économie suisse et a une valeur utilitaire.

L'usam s'est profilée comme un partenaire important et critique sur les questions relatives à la mise en œuvre et au développement du droit de l'aménagement du territoire. Toutefois, la pression populaire et politique exercée pour freiner le mitage du paysage et la construction de bâtiments en prônant une protection absolue du sol prend de l'ampleur. L'usam reconnaît l'importance de ce bien rare qu'est le sol et s'engage en faveur de son utilisation mesurée et d'une urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti. Il existe en Suisse suffisamment d'espace pour les besoins de la population et de l'économie.

II. Conséquences pour les PME

Le libre choix du mode de transport doit être garanti. La distribution des marchandises se fait majoritairement par la route. L'infrastructure routière est désormais financée par le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). L'infrastructure ferroviaire doit être systématiquement financée par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Dans les transports publics de voyageurs et de marchandises, la part de l'économie subventionnée doit diminuer. Les avantages des différents modes de transport doivent être associés encore plus judicieusement.

Le fédéralisme en matière d'aménagement du territoire est central. La répartition des compétences entre la Confédération et les cantons doit demeurer inchangée : l'aménagement du territoire doit rester du ressort des cantons. Il ne doit cependant pas constituer un but en soi, mais être considéré comme un outil d'optimisation de l'espace disponible prenant en compte l'intégralité des facteurs. Il s'agit de promouvoir un habitat judicieux permettant un développement économique durable, et non de le freiner. L'usam soutient ainsi les efforts visant à densifier les constructions dans les habitats compacts et à revitaliser les centres des villes et des localités. Un développement de l'urbanisation vers l'intérieur n'est possible qu'en présence d'un centre animé. En parallèle, la propriété doit être garantie. Le principe de la densification doit s'appliquer à l'aide d'instruments de l'économie de marché et ne doit pas conduire à des expropriations.

Dans ce contexte, l'usam exige une simplification du droit de la construction ainsi que la suppression des prescriptions compliquées engendrant une pléthore d'exceptions, d'interprétations ou encore de processus administratifs interminables et coûteux. En assouplissant les différentes mesures de protection du territoire, en facilitant les nouvelles constructions de remplacement et en encourageant la construction en hauteur, il sera également possible d'améliorer la courbe de prix du marché immobilier et de contribuer en outre à réduire considérablement les charges des PME.

Par ailleurs, il est particulièrement nécessaire d'offrir des conditions-cadre appropriées aux régions périphériques, qui doivent déjà affronter de nombreux défis. Il est primordial de leur laisser des perspectives de développement. Les régions de montagne et les régions touristiques ne doivent pas devenir des réserves naturelles dégradées et fantômes. Elles ne doivent pas non plus être pénalisées par rapport aux agglomérations – ni par des législations restrictives ou normes écologiques trop rigides. Les régions de montagne doivent sans conteste être protégées, mais elles doivent pouvoir se développer économiquement afin d'éviter l'émergence d'une Suisse à deux vitesses.

Le sol est un facteur de production et de compétitivité, qui nécessite une flexibilité et non une protection absolue. Il s'agit de protéger cette ressource limitée en procédant à une pesée minutieuse des intérêts dans chaque cas concret et non de figer un modèle d'aménagement du territoire rigide et inflexible.

III. Objectifs 2018 – 2022

- Fidèle au principe du libre choix du mode de transport, l'usam exige l'égalité de traitement du transport privé et des transports publics. Le financement croisé du rail par la route doit, d'une manière générale, être réduit. Le degré d'autofinancement des transports publics doit augmenter.
- Les infrastructures de transport doivent être aménagées de manière à répondre aux besoins, en recourant aux nouvelles technologies et aux nouveaux développements des systèmes de transport. Le programme de développement stratégique des routes nationales en fait aussi partie ; il faut cependant d'abord supprimer les goulets d'étranglement. L'infrastructure de l'aviation et en particulier les trois aéroports de Genève, de Zurich et de Bâle sont indispensables.
- L'usam s'oppose aux réglementations visant à gérer le trafic telles que l'introduction de zones environnementales, la tarification de la mobilité ou encore l'introduction de taxes incitatives.
- L'usam s'oppose à l'introduction de nouvelles conceptions centralisatrices de l'aménagement du territoire ainsi qu'à de nouveaux instruments ou normes contraignantes s'appliquant aux espaces fonctionnels. Elle s'engage pour une pesée systématique des intérêts. Elle exige une flexibilisation et rejette toute protection absolue du sol.
- L'usam soutient un développement territorial durable, passant par la densification du milieu bâti et par la revitalisation des centres de localités.

Politique financière et fiscale

I. Point de la situation

Une politique financière fédérale saine est une condition essentielle pour la croissance et la prospérité de l'économie. Le respect du mécanisme du frein à l'endettement – instrument budgétaire qui a largement fait ses preuves depuis son introduction en 2003 – permet non seulement de viser des finances saines, mais également d'atténuer les fluctuations de la conjoncture. Envisager de relâcher ce mécanisme, voire de le supprimer représenterait un risque d'endettement important. Même en période de taux d'intérêt bas, l'État se doit de réduire peu à peu les dettes contractées, sans quoi ces dettes sont à la charge des générations futures.

La quote-part étatique et la quote-part fiscale sont aussi des indicateurs à suivre avec prudence. Même si la Suisse détient une quote-part étatique et une quote-part fiscale basses en comparaison internationale, la statistique de l'OCDE doit être considérée avec précaution. Les prélèvements touchant les caisses de pension, les caisses maladie et les assurances-accidents représentent, en effet, une part considérable de la charge fiscale totale et la méthode de calcul de l'OCDE n'en tient pas compte.

La réduction des dépenses fortement liées (soit ancrées dans une loi) est un défi majeur pour le Conseil fédéral. En 2015, les dépenses fortement liées représentaient plus de 50% des dépenses totales de la Confédération ; ce chiffre devrait atteindre environ 64% d'ici à 2020. Plus de deux tiers de l'ensemble des ressources fédérales seraient donc affectées automatiquement, et non plus sur la base de décisions budgétaires. Les programmes d'économie ne sont pas suffisants à long terme, car ils ne font que stabiliser le budget à brève échéance. Les coupes décidées dans les programmes d'économie se répercutent toujours sur les dépenses faiblement liées, à savoir la recherche, la formation, l'agriculture, la coopération internationale et l'armée. Ce qui a pour conséquence de dégrader la qualité du budget et de pénaliser des domaines prioritaires comme la formation ou la recherche.

La crise financière mondiale survenue voilà dix ans et l'environnement économique difficile ont également impacté la Suisse. Le long processus de réforme fiscale des entreprises, non encore achevé, a par ailleurs été entamé pour des raisons de conformité sur le plan international. Jugés dommageables à la concurrence fiscale internationale, les régimes spéciaux de la Suisse doivent être supprimés. En 2017, la RIE III a échoué. Le Projet fiscal 17 (PF17) doit répondre aux multiples attentes, mais aussi à celles des PME qui forment l'épine dorsale de notre économie. Les nombreuses modifications envisagées dans le cadre de l'impôt anticipé témoignent également du besoin de réformer cet impôt et de le rendre le plus simple possible.

Les entreprises revêtent une importance considérable pour les caisses de l'État. Elles paient des impôts sur le revenu, leurs produits sont soumis à la TVA et leurs bénéfices sont imposés. L'effet cumulé de tous ces impôts agit comme un poste de coûts, ampute les résultats, prive l'entreprise d'importants moyens d'investissement. Les dernières révisions de la loi sur la TVA ont apporté des améliorations et divers allègements. Toutefois, seule une réforme radicale de la TVA – à savoir introduction du **taux unique** et suppression de la plupart des exceptions – peut simplifier le système de façon durable et réduire la charge administrative des contribuables.

II. Conséquences pour les PME

L'attrait fiscal de la Suisse diminue depuis quelques années déjà. Les chiffres le montrent : les ratios d'endettement public restent élevés et les réformes structurelles qui devraient stimuler la croissance économique font défaut. La politique fiscale semble ainsi s'orienter plutôt vers une approche visant à maintenir, à augmenter et à créer des impôts. Plus de rigueur budgétaire apporterait plus de marge de manœuvre pour privilégier des dépenses d'investissement et pour mettre en place des conditions-cadre permettant la prise de risque, l'innovation et la prospérité.

Outre le mécanisme du frein à l'endettement, l'usam soutient l'idée de renforcer la politique budgétaire par des actions concrètes, afin d'accentuer la marge de manœuvre de la Confédération. L'État devrait se

munir d'une sorte de plan d'actions, outil de gestion qui lui permettrait d'avoir un meilleur contrôle et un meilleur suivi des dépenses de la Confédération. Ces orientations stratégiques couvriraient notamment l'évolution de la quote-part fiscale de l'État, l'évolution financière des assurances sociales, la politique du personnel et les rapports avec les cantons.

Le Conseil fédéral devrait également examiner la productivité de tous les départements et la réelle nécessité de certaines tâches, avec la volonté de procéder à des améliorations concrètes. Cet examen permettrait de supprimer les doublons et d'abandonner certaines tâches, mais aussi de valoriser les prestations étatiques de qualité et de créer des synergies dans les départements et entre les départements.

Les cantons se plaignent régulièrement de devoir céder trop de compétences à la Confédération. Le besoin d'action est également légitime dans ce domaine, puisque la centralisation des tâches est toujours plus rampante au niveau de la Confédération. Un examen permettrait la réattribution aux cantons de certaines tâches. En respectant le fédéralisme, l'exécution des tâches et leur financement se font toujours mieux auprès des cantons que de manière centralisée, uniformisée et loin des utilisateurs finaux de prestations.

III. Objectifs 2018 – 2022

- Pour l'usam, le respect du frein à l'endettement est impératif et non négociable.
- L'usam s'engage pour la diminution de la quote-part fiscale et de la quote-part de l'État en Suisse, ce qui permet aussi de réduire les coûts réglementaires et la charge fiscale des entreprises. L'introduction du taux unique de TVA en fait partie.
- Globalement, l'usam veut réduire la charge fiscale des entreprises. La meilleure façon d'y parvenir est d'utiliser différents moyens, par exemple adopter un Projet fiscal 17 équilibré, alléger la charge fiscale lors de la création d'entreprises ou rendre l'impôt anticipé plus concis.
- L'usam s'engage pour une politique budgétaire plus prudente et la réduction des dépenses fortement liées. Un outil de gestion efficace des finances fédérales permettrait d'avoir une meilleure transparence et un meilleur contrôle des dépenses de la Confédération.
- La politique financière de la Confédération doit à nouveau respecter systématiquement le fédéralisme et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

Politique sociale et politique du marché du travail

I. Point de la situation

Responsabilité individuelle et flexibilité sont des caractéristiques du marché du travail et du système social suisses. Travailleurs et employeurs négocient leurs exigences d'égal à égal.

La souplesse du marché du travail est un facteur clé du succès de l'économie suisse. Le taux d'activité professionnelle y est élevé, le taux de chômage comparativement faible. La formation professionnelle initiale et la formation continue sont l'un des piliers les plus importants de notre modèle de prospérité. Les travailleurs profitent de la flexibilité de notre marché du travail. Ce marché du travail libéral et souple, garant de notre faible taux de chômage, est régulièrement mis au défi par le biais d'initiatives populaires (telles que l'initiative sur les salaires minimums ou l'initiative « pour un revenu de base inconditionnel ») ou l'extension des mesures d'accompagnement. Les exigences en faveur de mesures d'accompagnement supplémentaires et de contrôles des salaires dans les entreprises accroissent la réglementation. Les conditions de travail étant elles aussi en constante mutation sous l'effet de la numérisation et de l'évolution des conditions de vie, il importe donc d'assouplir le droit du travail, qui doit davantage tenir compte des besoins d'un monde du travail moderne.

L'État social engloutit toujours plus d'argent. Les primes d'assurance-maladie augmentent chaque année de quelque 5% en moyenne et constituent une charge de plus en plus lourde avant tout pour la classe moyenne. L'assurance-invalidité n'est de loin pas assainie. Depuis quelques années, le résultat de répartition de l'AVS est déficitaire et l'équilibre financier du 2^e pilier uniquement maintenu grâce à un énorme subventionnement croisé des personnes à la retraite par les personnes actives.

Le rejet du projet de prévoyance vieillesse 2020 a permis d'empêcher une extension sensible de l'AVS. Mais cela ne résout en rien les problèmes de financement de la prévoyance vieillesse. L'augmentation constante de l'espérance de vie et l'évolution démographique risquent de provoquer des milliards de francs de déficits dans l'AVS, déficits qu'il sera quasi impossible de combler sans recettes supplémentaires. En matière de prévoyance professionnelle, le taux de conversion minimal doit être rapidement abaissé, ce qui, vu les constellations politiques, ne pourra se réaliser sans mesures compensatoires onéreuses. L'assurance-invalidité doit faire de toute urgence l'objet de nouvelles mesures de réforme. L'augmentation constante de l'espérance de vie et le progrès médical, allant généralement de pair avec une hausse des coûts, laissent craindre que la croissance des coûts dans l'assurance-maladie puisse au mieux être endiguée, mais pas stoppée. À cela s'ajoutent en permanence de nouvelles exigences visant à étendre l'État social, tel un congé de paternité obligatoire.

II. Conséquences pour les PME

Il convient de ne pas imposer de nouvelles restrictions au modèle qui fait le succès de la Suisse ni à notre marché du travail libéral, en particulier de ne pas étendre plus encore les mesures d'accompagnement, mais de flexibiliser davantage le marché du travail. Il faut en outre créer des conditions permettant aux entreprises de disposer d'une main-d'œuvre suffisante, à l'avenir également.

La hausse continue des dépenses en faveur de l'État social compromet notre bien-être et pénalise la place économique suisse. L'augmentation constante des bénéficiaires de prestations ne doit pas solliciter par trop la solidarité de la population active. Le NON du souverain au projet de prévoyance vieillesse 2020 a, en l'occurrence, clairement montré que les citoyens n'étaient plus disposés à accepter une hausse incessante des impôts et des charges salariales.

Il faut renoncer systématiquement à toute nouvelle extension de l'État social et, dans le sens préconisé par l'usam depuis de nombreuses années, changer de paradigme pour désormais plus encore adapter les prestations aux moyens disponibles – et non plus l'inverse. Compte tenu de l'augmentation constante de l'espérance de vie, il faut par ailleurs enfin faire les premiers pas vers un relèvement général de l'âge de la retraite. Dans le domaine de l'assurance-maladie sociale, il faut renforcer les incitations poussant

les assurés à recourir aux prestations obligatoirement remboursées par les caisses avec une meilleure conscience des coûts. La rémunération du traitement hospitalier doit être axée sur le résultat.

III. Objectifs 2018–2022

- L'équilibre financier de la prévoyance vieillesse doit être rapidement rétabli. Pour ce faire, il convient d'élaborer deux projets distincts : dans l'AVS, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans doit s'accompagner d'une hausse raisonnable de la TVA ; dans la LPP, la baisse du taux de conversion minimal à 6% doit être contrebalancée par des mesures de compensation modérées.
- L'AVS doit être garantie à moyen terme par le biais d'un mécanisme d'intervention. Celui-ci doit pour l'essentiel prévoir un relèvement progressif de l'âge de la retraite et s'orienter sur les besoins financiers supplémentaires de l'AVS.
- L'usam exige l'engagement de réformes fondamentales dans l'assurance-maladie. Elle demande que les incitations visant à favoriser la conscience des coûts de tous les acteurs, à encourager la concurrence entre les fournisseurs de prestations et à désenchevêtrer les flux financiers soient renforcées.
- L'usam s'oppose à toute nouvelle extension des prestations de l'État social, telle l'introduction d'un congé de paternité obligatoire.
- Nuisant à la souplesse du marché du travail, les distorsions de concurrence créées par l'État et les exigences visant à instaurer des mesures d'accompagnement supplémentaires et des contrôles des salaires sont empêchées ou réduites.
- La loi sur le travail, entrée en vigueur voilà plus de cinquante ans, doit être adaptée aux réalités actuelles du monde du travail. La saisie du temps de travail et les réglementations concernant les pauses et les durées de repos, mais aussi d'autres prescriptions du droit du travail doivent être flexibilisées et adaptées aux conditions de vie futures.

Berne, le 16 février 2018 usam-HUB